

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1764 - 8 avril 1993 - 4,50 F

D 1764 HAÏTI: LE NAUFRAGE DU "NEPTUNE", L'ÉVÊQUE DE JÉRÉMIE ET LES MACOUTES

1941 morts ou disparus, 189 survivants: tel est, pour l'instant, le bilan du naufrage du "Neptune", un caboteur assurant la liaison maritime entre Jérémie et Port-au-Prince, naufrage survenu le 17 février 1993. Il faut ajouter que ces chiffres ne concernent que les habitants recensés dans la région de Jérémie. Ce dramatique accident illustre les carences de l'Etat qui, au moment du naufrage, n'a envoyé aucun secours maritime.

Le 25 février suivant, Mgr Romélus, évêque de Jérémie, se rendait à Port-au-Prince pour une célébration officielle de funérailles dans la cathédrale. Mais les autorités administratives refusaient au dernier moment de libérer la vingtaine de cadavres encore en état suffisant de conservation pour la cérémonie, les autres cadavres ayant déjà été inhumés en fosses communes.

A l'issue de la célébration religieuse dans une cathédrale encerclée par l'armée qui se mettait à tabasser ou arrêter les personnes qui sortaient, Mgr Romélus était lui aussi violemment pris à partie. Il n'a dû la vie sauve qu'à l'intervention de diplomates étrangers. C'était la deuxième fois que l'évêque de Jérémie échappait à un attentat, la première ayant eu lieu en septembre 1992 (cf. DIAL D 1718).

Ci-dessous dossier d'information sur le naufrage du "Neptune" et sur l'agression contre Mgr Romélus.

Note DIAL

MÉ MORANDUM DU COMITÉ DE COORDINATION POUR LE NAUFRAGE DU NEPTUNE

Le Comité de coordination pour le naufrage du Neptune tient à rendre public ce communiqué pour que toute la lumière puisse être faite sur ce naufrage et ses suites.

1. L'accident

Dans la nuit du 16 au 17 février 1993, le Neptune qui assure la liaison maritime entre Jérémie et Port-au-Prince a coulé au large de Miragoâne, avec à son bord plus de 2000 passagers. Jusqu'à présent, personne ne peut dire combien de personnes ont trouvé la mort dans cet accident. D'après tous les renseignements que nous avons pu recueillir, il n'est pas exagéré d'évaluer ce chiffre à plus de mille personnes (1).

Le gouvernement de facto n'a pas déployé le moindre effort pour venir en aide aux victimes. La marine haïtienne n'a envoyé aucun navire porter secours aux naufragés, tandis que pour les "élections-sélections" du 18 janvier 1993, elle avait mobilisé des bateaux pour faire parvenir des bulletins de vote à Jérémie.

Devant l'irresponsabilité du gouvernement de facto, les populations de Petit-Goâve, Grand-Goâve et Léogane, ainsi qu'un groupe de jeunes jérémiens vivant à Port-au-Prince, ont été admirables d'efforts, de dévouement et de solidarité pour opérer des sauvetages, transporter des victimes dans les hôpitaux, ensevelir des corps. Pendant que l'armée dansait le carnaval, ce sont les garde-côtes américains

qui aidaient à transporter à terre les corps des victimes. A l'Hôpital général de Port-au-Prince, aucun respect, aucun égard pour ces corps. Beaucoup ont été simplement jetés dans des décharges publiques.

2. Réactions dans la Grand-Anse. Cérémonie à la cathédrale de Port-au-Prince

Le groupe de jeunes jérémiens vivant à Port-au-Prince a travaillé sans relâche. Grâce au concours de citoyens honnêtes et à la solidarité internationale, ils ont réussi à empêcher que les autorités de facto ne se débarrassent de tous les corps comme elles l'avaient déjà fait pour la majorité d'entre eux.

- Dimanche 21 février 1993: Mgr Romélus envoie, de Jérémie à Port-au-Prince, une délégation de douze membres pour renforcer le groupe de jeunes jérémiens déjà au travail dans la capitale. La délégation s'est mise à l'oeuvre dès son arrivée à Petit-Goâve, puis à Grand-Goâve et à Léogane: visites aux victimes hospitalisées, achat de médicaments, de souliers, de linge et de tout ce dont avaient besoin les victimes.

- Lundi 22 février: Sitôt arrivée à Port-au-Prince, de grand matin, la délégation a rencontré le groupe de jeunes. Un comité de coordination a été immédiatement mis sur pied pour accélérer encore le travail. Une équipe restreinte s'est rendue à l'Hôpital général de Port-au-Prince. Rencontre avec M. Eric François, responsable des archives à l'hôpital. Le responsable explique qu'il y a à la morgue 78 cadavres et que l'hôpital en a déjà enterré 130. Donc, l'Hôpital général a reçu en tout 208 cadavres.

La délégation a rencontré le ministre de facto de la santé au sujet des corps non encore inhumés qu'elle désirerait enterrer dignement. Le ministre les a référés au Dr Jean Boisrond, directeur médical. Ce dernier a fait savoir à la délégation que:

1) Le jeudi 26 février serait le délai limite pour débarrasser la morgue du reste des cadavres des naufragés, parce qu'ils ne sont même pas identifiables.

2) Si la délégation veut procéder à l'inhumation des corps, elle ne se heurtera à aucune objection, le commissaire du gouvernement ayant déjà accordé les autorisations requises.

3) C'est à M. Eric François qu'il fallait se référer pour tout. Un rendez-vous fut fixé avec ce dernier pour le lendemain matin à 9 H.

- Mardi 23 février: Rencontre avec Eric François qui assure qu'il n'y a aucun problème et que tout allait très bien. Les funérailles auraient lieu le jeudi 25.

- Mercredi 24 février: Nous nous rendons à l'hôpital à 11 H du matin. Pas d'Eric François, ni à son bureau, ni à son domicile à Carrefour. Ce n'est que vers 8 H du soir qu'il a été possible de le rejoindre: changement complet de ton. Jusqu'à minuit, nous nous trouvons toujours à l'Hôpital général. Nous nous rendions bien compte que tout ne tournait pas rond.

Ce même mercredi eurent lieu de nombreuses démarches en vue des funérailles du lendemain matin à 8 H en la cathédrale de Port-au-Prince:

- Achat de vingt cercueils.

- Signature d'un contrat de funérailles avec les Pompes funèbres Paret - Pierre-Louis.

- Disposition pour l'aménagement, au cimetière de Drouillard, d'une grande fosse, à même de recevoir une grande caisse destinée à renfermer les corps en décomposition trop avancée pour pouvoir être introduits dans des cercueils.

L'inhumation de ces corps devait avoir lieu dans la soirée de mercredi. Les corps mieux conservés (une vingtaine) resteraient à la morgue et ne seraient mis en bière que le jeudi matin très tôt, pour être directement transportés à Drouillard et déposés près des fosses creusées pour l'inhumation. On voulait éviter qu'un cortège trop long et trop lent ne mette en danger la santé de la population. Aussi était-il prévu que la messe de funérailles serait célébrée en présence de trois cercueils symboliques. Une procession devait se former de

la cathédrale à Drouillard où, avant de mettre en terre la vingtaine de cercueils déjà déposés au cimetière, serait chantée une absoute réunissant dans une dernière prière toutes les victimes du naufrage.

- Jeudi 25 février: Vers 8 H 30 du matin, Mgr Romélus commence la concélébration de la messe de funérailles des victimes du naufrage du Neptune, à la cathédrale de Port-au-Prince, en présence de trois cercueils vides symbolisant les corps absents. La cathédrale est bondée. Des militaires (théoriquement la police) en uniforme bleu et lourdement armés encerclent la cathédrale. Avec eux de nombreux civils armés: militaires en civils ou "attachés" agressant les fidèles qui y entrent ou qui en sortent. Plusieurs de ceux-ci sont emmenés.

A la fin de la messe, l'évêque de Jérémie annonce que les "autorités" ont refusé de remettre les corps, comme entendu préalablement avec le comité de coordination. Mgr Romélus déclare qu'il restera sur place tant que ces "autorités" n'auront pas accepté de remettre les corps. L'absoute qu'il devait présider au cimetière de Drouillard, préparé à cet effet, n'aura lieu qu'après cette acceptation, mais à la cathédrale. Il engage ceux qui ne peuvent pas rester à se retirer. Les militaires en civil et les attachés en profitent pour agresser de plus belle ceux qui sortent. Plusieurs sont maltraités et certains sont conduits à l'Antigang.

M. Moëller (ONU) et M. Granderson (OEA) étaient présents à la cérémonie, ainsi que plusieurs autres membres de la Mission civile et des diplomates. Le délégué de l'ONU ayant entamé des démarches pour la remise des corps est venu annoncer, vers 2 H, que les "autorités" étaient d'accord. Mgr Romélus décida alors de donner l'absoute sur place immédiatement et invita ensuite l'assistance à se retirer.

Attachés et militaires en civil recommencèrent à menacer et à harceler ceux qui sortaient. M. Möller organisa alors, avec quelques voitures de la Mission et de diplomates, une chaîne d'évacuation accompagnant ceux qui sortaient jusqu'aux voitures, malgré les pressions de militaires et d'attachés. Une fois déposés assez loin de la cathédrale, certains de ceux qui étaient partis sous cette protection ont été rejoints par des militaires, maltraités ou emmenés à l'Antigang.

La cathédrale étant complètement évacuée, Mgr Romélus sortit, entouré de cinq personnes. Le petit groupe devait rejoindre la voiture de l'évêque de Jérémie, en stationnement dans les parages.

Une meute d'une quarantaine de militaires en civil et d'attachés se déplaça alors dans leur direction en vociférant de grossières insultes et des menaces. C'est à ce moment que le repris de justice, Elysée Jean-François, porta les premiers coups à Mgr Romélus et à ses compagnons. Ses lunettes brisées, sa ceinture arrachée, l'évêque de Jérémie et ses compagnons eurent la vie sauve grâce à l'intervention de voitures de la Mission et de l'ambassade de France qui purent les soustraire aux assaillants. A ce moment, les militaires en bleu étaient curieusement absents... Une camionnette avec des militaires en uniforme bleu ne reparaitra sur les lieux qu'après le départ des voitures de la Mission et de l'ambassade.

3. Déformation des faits et désinformation

Nous nous devons de dénoncer la propagande mensongère orchestrée par des supporters du pouvoir de facto. Certaines stations de radio ont repris à leur compte cette propagande mensongère diffusée par des agences de presse comme l'A.F.P. et l'A.P. Même un communiqué daté du 26 février et portant le sceau de la Conférence épiscopale haïtienne y a fait chorus.

Cette propagande mensongère fait état de contre-manifestation et de contre-manifestants et veut présenter comme un affrontement entre partisans et adversaires de Lavalas l'odieux scénario qui s'est déroulé à quelques pas des militaires en poste devant la cathédrale de Port-au-Prince. Il est évident qu'on assiste là à une manoeuvre tortueuse destinée à semer la confusion et à couvrir les actes criminels dont les militaires et le pouvoir de facto portent l'ultime responsabilité. Le cerveau qui conçoit et guide l'agression est plus coupable que le bras qui l'exécute.

Le Comité de coordination pour le naufrage du Neptune se fait un devoir d'exposer, dans toute sa crudité, la réalité de l'attentat contre Mgr Willy Romélus, le 25 février 1993, près de la cathédrale de Port-au-Prince:

1. C'est bien une équipe de bandits en civil et en armes qui a attaqué Mgr l'évêque de Jérémie. C'est cette équipe qui l'a frappé, lui et ceux qui l'accompagnaient. Cette équipe se tenait avec les militaires en uniforme bleu dès le moment où des fidèles ont commencé à se rassembler dans la cathédrale pour les funérailles du jeudi 25 février.

2. C'est cette même équipe qui a exercé toutes sortes de pressions pendant tout le service religieux, allant jusqu'à infiltrer quelques-uns de ses membres à l'intérieur de l'édifice pour augmenter encore les pressions sur les fidèles.

3. Parler d'"accident", de "manifestants" ou de "contre-manifestants" à propos de l'attentat dont a été l'objet Mgr Romélus relève de la pure désinformation. Les choses se sont déroulées avec la complicité des militaires qui étaient sur place, en uniforme et en service commandé.

4. Il paraît que le gouvernement de facto parle d'ouvrir une enquête. Nous posons la question: est-ce que la caméra qui a filmé l'attentat contre Mgr Romélus n'a pas déjà donné le résultat de l'enquête? Est-ce qu'il n'y a pas eu des témoins, tant Haïtiens qu'étrangers, qui ont constaté les faits? Ces faits ne se sont-ils pas déroulés à la barbe du caporal Roland Exantus, F.A.D.H. (2 galons), à deux doigts de la voiture de police immatriculée au n° B-5440? Est-ce qu'une enquête est nécessaire quand on connaît déjà parfaitement le nom et l'identité des "attachés" qui se sont le plus acharnés sur Mgr Romélus et ses compagnons? Les noms de ces brigands ont été notés. Un de ces "attachés" avait pris une part active au massacre de Saint-Jean-Bosco, le 11 septembre 1988 (2). La justice l'avait même arrêté. La justice l'avait jugé. La justice l'avait condamné. Mais après le coup d'Etat, l'armée a remis ce criminel en liberté. Il a nom: Elysée Jean-François. C'est lui qui menait la bande armée.

5. Nous dénonçons les arrestations arbitraires effectuées aux abords de la cathédrale, à l'occasion des funérailles du 25 février. Nous condamnons les actes de violence exercés contre les fidèles. Nous exigeons la libération immédiate de tous ceux qui ont été arrêtés à cette occasion.

6. Nous demandons à tous ceux dont des parents et des connaissances auraient disparu ce jour-là, d'entrer en contact avec les organisations de défense des droits de l'homme.

Au terme de ce mémorandum, le Comité de coordination pour le naufrage du Neptune souhaite bon courage à toutes les familles des disparus. Nous partageons pleinement leur affliction. Du fond du coeur, nous disons: Merci à tous ceux qui nous ont aidés et qui continuent à nous aider!

Un merci tout spécial aux populations de Petit-Goâve, de Grand-Goâve et de Léogane ainsi qu'à la Commission présidentielle, pour leur dévouement exemplaire. Nous n'avons pas à dire merci à Mgr Romélus, mais nous tenons à lui dire: Tenez bon! Continuez votre combat pour que le peuple d'Haïti puisse enfin trouver la vie!

Port-au-Prince, le 27 février 1993

Père Eddy Julien, Coordonnateur

(1) Les chiffres de 1941 morts ou disparus et de 189 survivants, cités dans la présentation, ont été fournis par le comité dans un document du 10 mars 1993 (NdT).

(2) Ce massacre, effectué en pleine messe présidée par le P. J.-B. Aristide s'était soldé par 11 morts et 75 blessés graves, dont une femme enceinte éventrée au poignard. L'église avait été complètement détruite par un incendie provoqué. Cf. DIAL D 1340 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F - Avion Am.lat. 500F - USA-Canada-Afrique 470F
Directeur: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL - Com.par.presse 56249 - ISSN 0399-6441